



**AVIS PUBLIC
DEUXIÈME EXERCICE FINANCIER
DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE
(2015-2016-2017)**

AVIS est par la présente donné que le rôle d'évaluation foncière de la ville de Saint-Raymond, déposé le 15 septembre 2016, sera en vigueur pour son troisième et dernier exercice financier et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la soussignée durant les heures d'ouverture des bureaux.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer une demande de révision à l'égard du rôle au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 de la même loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- ✓ Être déposée avant le 1^{er} mai 2017 à la MRC de Portneuf au 185, route 138 à Cap-Santé (Québec) GOA 1L0 ou envoyée par courrier recommandé;
- ✓ Être produite sur le formulaire prescrit à cette fin disponible au bureau de la MRC de Portneuf ou sur son site Internet à l'adresse www.mrcportneuf.com;
- ✓ Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le Règlement 352 de la MRC de Portneuf.

Donné le 15 septembre 2016.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA